

STG devient **STMG** à partir

- ◆ de la rentrée scolaire **2012—2013** pour les classes de **première**,
- ◆ de la rentrée 2013—2014 pour les classes de terminale.

Les **nouveautés** de la réforme du lycée sont également introduites dans la série **STMG**, à savoir :

- ◆ **un accompagnement personnalisé,**
- ◆ **du tutorat,**
- ◆ **des stages passerelles et de remise à niveau.**

L'enseignement d'exploration **PFEG** en classe de seconde n'est pas obligatoire pour intégrer la filière **STMG**.

Profil STMG

QUALITÉS

- * Sérieux,
- * Travailleur,
- * Motivé,
- * Gagnant,
- * Ambitieux,
- * Curieux intellectuellement,
- * Enthousiaste,
- * Organisé,
- * Logique,
- * Assidu,
- * Rigoureux,
- *

CENTRES D'INTÉRÊTS

- * Goût pour la communication,
- * Intérêt pour l'environnement numérique,
- * Appropriation des usages numériques,
- * Curiosité pour l'actualité juridique et économique,
- * Attrait pour le monde de l'entreprise,
- *

Classe de Première

Elle est commune. Sa finalité est l'acquisition d'une culture générale en **Sciences de Gestion** qui sont :

- ◆ **des sciences de l'action et de la décision,**
- ◆ **le socle commun** des spécialités de terminale et des études supérieures.

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Disciplines	Horaires
Français	3 heures
Mathématiques	3 heures
Histoire—géographie	2 heures
EPS	2 heures
Langues vivantes 1 et 2	4 heures 30
Sciences de Gestion	6 heures
Économie—droit	4 heures
Management des organisations	2 heures 30
Accompagnement personnalisé	2 heures

⇒ Dans ces horaires, sont incluses des heures à effectifs réduits

Classe de Terminale

4 spécialités possibles

- ◆ **Gestion et finance**
- ◆ **Mercatique**
- ◆ **Ressources humaines et communication**
- ◆ **Systèmes d'information de gestion**

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Disciplines	Horaires
Philosophie	2 heures
Mathématiques	2 heures
Histoire—géographie	2 heures
EPS	2 heures
Langues vivantes 1 et 2	5 heures
Enseignement de spécialité	6 heures
Économie—droit	4 heures
Management des organisations	3 heures
Accompagnement personnalisé	2 heures

⇒ Dans ces horaires, sont incluses des heures à effectifs réduits